

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 juillet 2021

### Délibération n°2021-16 portant dispense de paiement des droits d'inscription par les doctorants soutenant leur thèse avant le 31 mars 2022

- Vu** l'article L. 716-1 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la dispense de règlement des droits d'inscription par les doctorants amenés à soutenir leur thèse avant le 31 mars 2022.

#### **Nombre de membres en exercice : 26**

Présents et connectés : 18	Pour : 24
Procurations : 6	Contre : 0
Votants : 24	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 6 juillet 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



**Mise en ligne le : 7 juillet 2021**